

3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*

CORINE : 24.4

EUNIS : C2 (C2.1, C2.2, C2.3, C2.4)

CRITERES DIAGNOSTICS ET CONSEILS POUR LA CARTOGRAPHIE

Description :

Les cours d'eau représentent des milieux généralement bien pourvus en éléments nutritifs et bien oxygénés. Pour le développement d'une végétation aquatique, le courant constitue cependant une contrainte considérable. En adaptation aux courants, certains types morphologiques sont favorisés : la plupart des plantes des cours d'eau développent ainsi des feuilles souples et allongées qui ondulent avec les courants.

Comme pour les eaux stagnantes on distingue les cours d'eau selon leur concentration en substances nutritives. Les végétaux supérieurs et les mousses aquatiques représentent d'ailleurs des bons indicateurs pour la qualité de l'eau ; les espèces sensibles à l'eutrophisation comme *Potamogeton polygonifolius* et la mousse *Scapania undulata* disparaissent en cas d'enrichissement de l'eau, laissant place à une végétation dominée par les renoncules aquatiques (*Ranunculus penicillatus*) et les callitriches (surtout *Callitriche hamulata*). En situation ombragée, la végétation des cours d'eau est dominée par des mousses aquatiques ; les renoncules aquatiques s'installent de préférence en milieu éclairé.

D'autres facteurs influencent également la variabilité de la végétation des cours d'eau : la topographie, la vitesse du courant, la profondeur de l'eau, la largeur des cours d'eau et la granulométrie des fonds agissent sur la répartition des communautés végétales. Un même cours d'eau peut donc présenter une grande diversité de micro-habitats entre sa source et son embouchure.



Rivière avec herbiers à renoncules, Elorn (©C. Bougault, CBNB)

Définition extraite du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne (EUR28) :

1) Cours d'eau des étages montagnard à planitiaire avec végétation de plantes aquatiques flottantes ou submergées du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* (niveau d'eau très bas en été) ou de bryophytes aquatiques.

Habitats élémentaires des cahiers d'habitats :

6 habitats élémentaires, dont 4 présents en Bretagne.

- 3260-1 Rivières (à Renoncules) oligotrophes acides
- 3260-3 Rivières à Renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, acides à neutres
- 3260-5 Rivières eutrophes (d'aval), neutres à basiques, dominées par des Renoncules et des Potamots
- 3260-6 Ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basiques

Divergences entre la définition originale (EUR28) et l'interprétation faite dans les cahiers d'habitats français :

Dans les cahiers d'habitats, certains biotopes d'eaux courantes sont intégrées à l'habitat UE 3150 « Lacs eutrophes naturels », sous l'habitat élémentaire 3150-4 « Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels ». Cette interprétation n'est pas en cohérence avec les définitions du manuel d'interprétation de l'Union européenne qui distingue bien les habitats des eaux stagnantes (UE 31xx) de ceux des eaux courantes (UE 32xx). Par conséquent, le groupe de travail du MNHN sur l'interprétation des habitats d'intérêt communautaire propose de restreindre l'habitat UE 3150 aux seules eaux stagnantes et de supprimer l'habitat élémentaire 3150-4. Tous les habitats d'eau courante sont à inclure dans l'habitat 3260 « Rivières des étages planitiaire à montagnard ».

Position validée le 14/10/2014 :

« Les canaux, les zones lentiques des bords des cours d'eau et des ruisselets, et les annexes hydrauliques des hydrosystèmes fonctionnels sont à considérer parmi les habitats des eaux courantes. Par contre les marais alluviaux et les bras morts déconnectés de l'hydrosystème fonctionnel sont à considérer parmi les habitats des eaux stagnantes (codage notamment sous UE 3150). » (GAUDILLAT, 2015)

Comme pour les habitats d'eaux stagnantes, les cahiers d'habitats privilégient une interprétation de l'habitat UE 3260 basée essentiellement sur la présence de certaines communautés végétales jugées caractéristiques de l'habitat. Se pose alors la question du traitement des tronçons de rivière sans végétation aquatique. Le manuel d'interprétation de l'Union européenne suit une logique d'habitat fonctionnel et parle de « cours d'eau ... avec végétation ». Comme pour les habitats d'eaux stagnantes, la végétation est considérée comme un indicateur de présence d'un habitat dont l'étendue peut dépasser celle des communautés végétales.

En cohérence avec les décisions prises pour les habitats d'eaux stagnantes, le groupe de travail du MNHN a validé la position suivante (réunion du 14/10/2014) :

« L'habitat (3260) correspond à l'hydrosystème fonctionnel à la fois dans ses faciès lotiques et lentiques. Son identification passe cependant par la présence de communautés rhéophiles appartenant au *Batrachion fluitantis*, au *Ranunculion aquatilis*¹² (herbiers à callitriches notamment) ou aux *Platyhypnidio – Fontinalietea* (communautés bryophytiques). Pour autant l'habitat englobe également les communautés lentiques associées avec par exemple des végétations des *Lemnetea* ou des *Charetea*. Selon cette conception, des communautés du *Nymphaeion* peuvent également relever de l'habitat. L'habitat est limité aux végétations aquatiques, les végétations amphibies des berges ne sont pas concernées. NB : sur le plan cartographique les tronçons de rivière sans végétation sont à rattacher à l'habitat uniquement dans les zones de présence des végétations indicatrices de l'habitat. » (GAUDILLAT, 2015)

Groupements végétaux indicateurs de l'habitat (Bretagne) :

PLATYHYPNIDIO – FONTINALIETEA ANTIPYRETICAE Philippi 1956
communautés bryophytiques (associations à définir)

POTAMETEA PECTINATI Klika in Klika & Novák 1941

***Callitricho – Batrachietalia* (den Hartog & Segal 1964) Passarge 1978**

***Batrachion fluitantis* Neushäusl 1959**

Ranunculetum omiophylli Braun-Blanquet & Tüxen in Lüdi 1952 ex Pizzaro 1995**

Callitricho hamulatae – Myriophylletum alterniflori Steusloff ex Weber-Oldecop 1967

Callitricho hamulatae – Ranunculetum penicillati (Müller 1962) Passarge 1992*

Callitrichetum obtusangulae Seibert 1962

Sparganio emersi – Potametum pectinati (Hilbig 1971) Reichhoff & Hilbig 1975

Veronico beccabungae – Callitrichetum stagnalis Oberdorfer ex Th. Müller 1962**

¹² En Bretagne, les communautés du *Ranunculion aquatilis* se rencontrent préférentiellement en eau stagnante et ne sont ainsi que peu caractéristiques de l'habitat UE 3260.

Autres associations pouvant être présentes (liste non exhaustive, basée surtout sur le listing des cahiers d'habitats) :

POTAMETEA PECTINATI Klika in Klika & Novák 1941

Potametalia pectinati Koch 1926

Potamion polygonifolii Hartog & Segal 1964

Potametum colorati Allorge 1922

Luronio natantis - *Potametum polygonifolii* Pietsch 1986*

Potamion pectinati (Koch 1926) Libbert 1931

? *Parvopotamo* - *Zannichellietum palustris* Koch ex Kapp & Sell 1965*

Potametum lucentis Hueck 1931** (ajout extraction)

? *Potametum perfoliati* Miljan 1933 (ajout extraction)

? *Potametum perfoliato – alpini* (Michna 1976) Passarge 1994**

CHARETEA FRAGILIS F. Fukarek 1961

Nitelletalia flexilis W. Krause 1969

Nitellion flexilis W. Krause 1969

Nitelletum flexilis Corillion 1957

Charetalia hispidae Krausch ex W. Krause 1997

Charion fragilis F. Sauer ex Damska 1961

Charetum fragilis Corillion 1949

Nitellopsietum obtusae Damska 1961**

Confusions possibles :

Avec la définition élargie de l'habitat, peu de confusions sont possibles avec d'autres habitats. Les principales confusions constatées étaient en effet liées à l'intégration de certains biotopes d'eaux courantes à l'habitat UE 3150 « Lacs eutrophes naturels » et à la restriction de l'habitat aux parties végétalisées des rivières.

Les précisions apportées par le groupe de travail sur l'interprétation des habitats d'intérêt communautaire limitent ces confusions. Seule la distinction entre tronçons de rivière jugés « fonctionnels » et tronçons jugés « non fonctionnels » peut encore prêter à confusion.

Prise en compte de l'habitat dans les cartographies des sites Natura 2000 bretons :

L'habitat est probablement sous-évalué dans les cartographies des sites Natura 2000 bretons, même si la majorité des cartographies applique déjà le principe de l'intégration de la rivière en tant qu'habitat et ne limite pas l'habitat aux herbiers aquatiques. Pour la majeure partie des cartographies, l'identification de l'habitat repose sur la présence d'herbiers du *Batrachion fluitantis*, les communautés bryophytiques ne sont que peu prises en compte.

L'interprétation élargie de l'habitat amène en effet à inclure à l'habitat d'intérêt communautaire une grande majorité des cours d'eau fonctionnels bretons, dès qu'ils abritent localement des communautés aquatiques.

Conseils pour l'inventaire et la cartographie de l'habitat :

Pour la cartographie de l'habitat UE 3260 « Rivières des étages planitiaire à montagnard », l'approche « habitat » et plus particulièrement « tronçon fonctionnel de rivière » prévaut à l'approche phytosociologique. Comme proposé par le groupe de travail du MNHN, la présence de « végétations indicatrices de l'habitat » peut aider à la délimitation des tronçons fonctionnels. C'est également la présence de ces communautés végétales qui contribuera à l'évaluation de l'état de conservation de l'habitat (GAUDILLAT, 2015). L'observation des herbiers à renoncules aquatiques se fait de préférence en printemps, au moment de la floraison des renoncules.

Lors de la cartographie de terrain il paraît ainsi important de localiser les différents types d'herbiers aquatiques et d'apprécier leur étendue au sein d'un tronçon fonctionnel de rivière. Pour la délimitation des tronçons de rivière, une cohérence avec la typologie des cours d'eau utilisée dans le cadre de l'application de la directive européenne cadre sur l'eau (DCE) serait à rechercher (typologie basée sur la délimitation d'hydro-écorégions (« armoricaine » pour la Bretagne) et sur la taille des cours d'eau).

Le cahier des charges pour l'inventaire et la cartographie des habitats dans les sites Natura 2000 de Bretagne et préconise que tous les habitats soient cartographiés sous forme de polygone dans une seule couche d'information géographique, même ceux ayant un développement linéaire ou ponctuel. Sur le terrain, les habitats à développement linéaire ou ponctuel seront notés sous forme de ligne ou de point, ces lignes et points seront ensuite numérisés. Pour leur intégration dans la couche SIG des habitats, ils seront convertis en polygones de faible surface par des traitements informatiques.

REPARTITION

Répartition à l'échelle de l'Union européenne

Carte ci-contre

Source : EEA, ETCBD | GEBCO, IHO-IOC GEBCO, NGS, DeLorme

Répartition à l'échelle du réseau de sites Natura 2000 français :

Source : INPN, Base Natura 2000 version 09/2014

France : **337 ZSC**

Région atlantique française : **129 ZSC**

Bretagne : **16 ZSC**

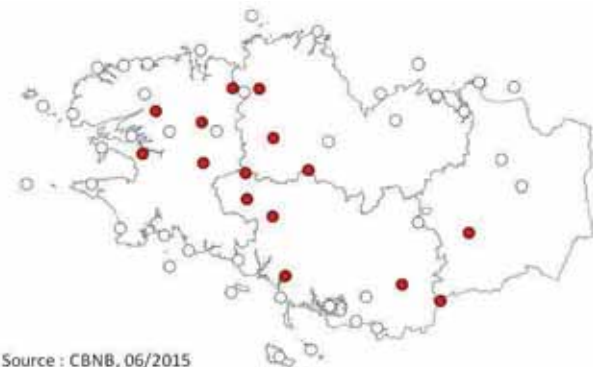
Habitat UE 3260 : Répartition et état de conservation à l'échelle des Etats membres de l'Union européenne

- Bon état de conservation
- Etat de conservation défavorable inadéquat
- Etat de conservation défavorable mauvais
- Etat de conservation inconnu

Source : EEA, ETCBD | GEBCO, IHO-IOC GEBCO, NGS, DeLorme



Sites Natura 2000 bretons abritant l'habitat



Source : CBNB, 06/2015

Sites Natura 2000 bretons dans lesquels l'habitat 3260 « Rivières des étages planitiaire à montagnard » est particulièrement bien représenté :

- FR5300006 Rivière Elle
- FR5300026 Rivière Scorff, Forêt de Pont Calleck, Rivière Sarre
- FR5300024 Rivière Elorn
- FR5300008 Rivière Leguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay
- FR5300007 Têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères

Sites Natura 2000 concernés avec précision de la surface occupée par l'habitat (source : cartographies Natura 2000 & BDD habitats du CBN de Brest) :

| Code du site | Nom du site | Surface [ha] |
|--------------|--|--------------|
| FR5300006 | Rivière Elle | 109,52 |
| FR5300026 | Rivière Scorff, Forêt de Pont Calleck, Rivière Sarre | 85,43 |
| FR5300024 | Rivière Elorn | 26,62 |
| FR5300008 | Rivière Leguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay | 25,5 |
| FR5300004 | Rivière le Douron | 12,4 |
| FR5300041 | Vallée de l'Aulne | 12,29 |
| FR5300013 | Monts d'Arrée centre et est | 5,74 |
| FR5300035 | Forêt de Quénécan, vallée du Poulancre, landes de Liscuis et gorges du Daoulas | 5,16 |
| FR5300002 | Marais de Vilaine | 0,99 |
| FR5300028 | Ria d'Etel | 0,46 |
| FR5300058 | Vallée de l'Arz | 0,46 |
| FR5300007 | Têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères | 0,44* |
| FR5300003 | Complexe de l'est des montagnes noires | 0,2 |
| FR5302014 | Vallée du Canut | 0,12 |
| FR5300014 | Complexe du Menez Hom | <0,1* |
| FR2500077 | Baie du mont Saint-Michel | NC |

*Surface probablement sous-estimée.

ETAT DE CONSERVATION DE L'HABITAT

Résultats du rapportage national 2007-2012 :

| Code UE | Aire de répartition | Surface | Structure et fonction | Perspectives futures | Conclusion : état de conservation |
|---------|---------------------|-----------|-----------------------|----------------------|-----------------------------------|
| 3260 | Favorable | Favorable | Favorable | Favorable | Favorable |

Etat à favoriser :

La conservation de l'habitat 3260 « Rivières des étages planitiaire à montagnard » s'intègre dans une réflexion globale sur la préservation du chevelu des cours d'eau et la qualité de l'eau en Bretagne. Les têtes de bassin versant avec leur chevelu de petits cours d'eau présentent ainsi des enjeux de conservation importants. La présence de certains types d'herbiers aquatiques fournit des indications sur l'état de conservation de la rivière, ces herbiers étant absents des rivières et tronçons de rivière dégradées (eutrophisation, changement du régime hydraulique).

La démarche Natura 2000 ne pourra répondre que partiellement aux problématiques liées à la conservation de cet habitat dans un bon état de conservation. Les politiques visant la gestion de la ressource en eau, telles que les SDAGE et le SAGE, semblent en effet plus adaptées pour assurer la préservation de l'habitat et son rétablissement dans un bon état de conservation. Un rapprochement avec les opérateurs des programmes en faveur de la faune piscicole (ex. programmes de restauration des continuités écologiques) est également à rechercher, ces programmes privilégiant en effet souvent l'entrée piscicole sans tenir compte d'une approche « habitat » dans sa globalité.